

Oui, je déclare adhérer à l'Onsil pour l'année civile en cours et verse la somme de :

- 280 €, montant du renouvellement de ma cotisation annuelle + **Pré-contentieux**
- 200 €, montant du renouvellement de ma cotisation annuelle
- 100 €, montant de ma primo-adhésion annuelle (*je suis remplaçante* , *ou j'adhère pour la première fois à l'Onsil*).

Je choisis de régler mon adhésion, soit par :

- Chèque à l'ordre de l'Onsil que je joins à mon adhésion
- Prélèvement automatique de 4 mensualités successives sans frais en complétant le formulaire SEPA ci-dessous

Demande de prélèvement automatique de cotisations

- 4 x 25 € 4 x 50 € 4 x 70 € 4 prélèvements mensuels consécutifs

Prélèvements automatiques : la cotisation à l'Onsil est annuelle, les prélèvements ne peuvent pas être interrompus tant que le solde intégral n'est pas perçu



Mandat de prélèvement SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Onsil à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Onsil.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : FR41ZZZ001018

Débiteur :

Créancier :

Votre nom :

Nom : Onsil

Votre adresse :

Adresse : 4, Rue Alaric II

Code postal : Ville :

Code postal : 31000

Ville : Toulouse

Pays : France

Pays : France

IBAN

BIC PAIEMENT Récurrent / Répétitif

À _____ Le _____

Signature

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Veuillez compléter tous les champs du mandat.**

.....

Ce contrat de prestations de services est conclu pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, sauf rejet en réponse au courrier qui sera envoyé par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période l'autorisant, Article L215-1 du Code de la consommation.